



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RD 14

Question écrite n° 26367

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les études actuellement en cours concernant la requalification de la départementale 14 à hauteur notamment de Pierrelaye dans le Val-d'Oise. Le 19 septembre, les riverains ont manifesté afin de dénoncer les nuisances subies et la dégradation de leur qualité de vie : augmentation du trafic routier, passage de plus en plus nombreux de camions, non-respect des limitations de vitesse. Une étude élaborée en 1995 prévoyait l'aménagement de l'entrée ouest. De plus, pour soulager la route départementale 14, il avait été prévu la création d'un échangeur A 15/RN 184. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La modification de l'échangeur autoroute A 15-route nationale 184, situé à la limite de Saint-Ouen-l'Aumône et d'Éragny, est prévue au contrat de plan entre l'État et la région pour la période 2000-2006. Cette modification permettra, en supprimant les carrefours à feux situés actuellement sur la RN 184, d'assurer tous les mouvements dans de bonnes conditions et d'éviter les remontées de files préjudiciables à la sécurité. L'opération comprend la réalisation de boucles complémentaires et de trois ouvrages d'art. L'enquête publique a été réalisée en mars 2002, les études détaillées des projets sont en cours et devraient s'achever à la mi-2004, pour un commencement des travaux envisagé au début de l'année 2005, sous réserve des disponibilités budgétaires. A ce jour, le département du Val-d'Oise réalise un nouveau diffuseur sur l'A 15, au lieudit Les Chabuts, à la limite des communes de Pierrelaye et d'Herblay. Il permettra aux usagers provenant de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise de se rendre à la zone commerciale d'Herblay, située le long de la route départementale 14, sans avoir à traverser le bourg de Pierrelaye. Les travaux sont en cours. Quant à la requalification de la RD 14 celle-ci relève de la compétence du conseil général du département du Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26367

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7766

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9636